

**COMMUNE DE SEPMEs**

Place de l'Église

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2023-10-07**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M. BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. DENIS Jason, M. LABARRE Thomas, M. RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de M. BARILLET Gaby à 20h40

Arrivée de M. DENIS Jason à 20h45

Arrivée de M. RAGUIN Charles à 20h45

Absents:

M. BASECQ Samuel, ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire

M. CHOLLET Yohan

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ...	12
Nombre de présents : .....	10
Nombre de votants : .....	11
<i>Date de convocation : 28 novembre 2023</i>	



**OBJET : VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Depuis l'arrêt de l'utilisation des pesticides, l'entretien du cimetière prend beaucoup de temps aux équipes techniques. Il est nécessaire de trouver une solution respectueuse de l'environnement et ne mobilisant pas trop de temps aux agents, les préservant des Troubles Musculo Squelettique.

Ainsi la végétalisation du cimetière permettrait de maintenir une accessibilité optimale des sites, de réduire l'impact « îlot de chaleur » d'un espace totalement minéral.

Après rencontre des élus et agents de la commune de Paulmy qui ont opté il y a plus de deux ans pour la végétalisation de leur cimetière, Madame le Maire propose de lancer l'opération sur la commune de Sepmes en 2024.

Le projet consiste à éradiquer, dans un premier temps, les adventices du cimetière avec un désherbant naturel autorisé puis d'implanter une « herbe » de la famille des graminées, fleurir les pieds de mur et installer des plantes grasses (sédum) entre les tombes.

Le projet est estimé au total à environ 6700€.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40%"

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**SOLLICITE** une subvention au titre de la D.E.T.R., selon le plan de financement ci-dessous :

Végétalisation du cimetière	6 700 € H.T.
D.E.T.R. 40%	2 680 €
Autofinancement	4 020 €

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.  
**AUTORISE** Mme le Maire, à signer tout document à intervenir

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE SECRETAIRE DE SÉANCE  
Dominique CATHELIN**

**LE MAIRE,  
Régine REZEAU**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 18 décembre 2023 et publié le 18 décembre 2023

À SEPMEs, 18 décembre 2023  
Le Maire,

